

SNEP GRENOBLE

Compte rendu FPMA Rattachement administratif des TZR - 2 juillet 2019

Rôle de la FPMA RAD TZR :

Après les résultats du mouvement intra, les nouveaux TZR doivent être rattachés à un établissement pour la gestion de leur dossier administratif. C'est à partir de cet établissement de rattachement administratif que se fera en partie la procédure d'affectation, et le calcul de leurs indemnités de déplacement.

Les TZR déjà en poste peuvent également changer de rattachement administratif à ce moment, s'ils en ont fait la demande en formulant des préférences lors de la saisie des vœux sur Siam au moment de la phase intra du mouvement en mars, début avril.

Les collègues ont pu formuler **5 préférences** d'établissements, communes ou groupements de communes.

Celles-ci **doivent IMPERATIVEMENT correspondre** :

- à la **zone de remplacement** pour laquelle ils ont fait un vœu de mutation à l'intra, ou sur laquelle ils ont été mutés par extension.

Certaines communes d'une ZR n'appartiennent pas au département de la ZR mais en sont limitrophes. De ce fait, il est possible **DEPUIS CETTE ANNEE** de faire une demande de préférence de rattachement sur une de ces communes ou établissements hors du département de la ZR mais appartenant à la zone.

BILAN de la FPAM RAD TZR :

Nous avons été convoqués pour étudier les rattachements administratifs (RAD) des entrants sur zone et les demandes de changement de RAD pour les anciens TZR qui l'ont formulé.

Le mouvement 2019 entérine un pôle de remplacement à moins de 6% de l'effectif des professeurs d'EPS en poste fixe, alors que le SNEP-FSU en revendique 10% afin d'assurer la continuité du service public. Même si le nombre de disparitions de postes sur ZR est moins conséquent que les 2 années précédentes (- 18 rentrée 2017, -18 rentrée 2018), nous perdons encore 5 postes de TZR pour la rentrée 2019 du fait d'un départ en retraite, d'une mise en disponibilité, et d'un reclassement n'ayant pas entraîné la réinjection de ces postes dans le mouvement ; du fait également d'un calibrage d'entrants insuffisant, laissant 2 ZR vacantes. Soit au total **-41 TZR sur 3 années.**

A noter que ces 5 disparitions (comme il en a été l'année passée de 12 suppressions) ne sont pas officiellement comptabilisées car non liées au blocage officielle de ZR suite à mutation.

Nous avons réclamé qu'une liste officielle de ces suppressions-disparitions soit constituée, et nous soit communiquée afin de rendre visible et officielle la réalité du pôle de remplacement titulaire sur l'académie. L'administration a semblé ouverte à cette demande qu'il nous faudra reformuler à la rentrée lors de la discussion prévue sur les supports que l'administration s'engagera à continuer à transmettre aux syndicats (malgré la perte du droit de siéger dans certaines CAPA) afin de poursuivre nos échanges constructifs en bonne intelligence selon ses mots.

Nous avons continué à dénoncer le calibrage insuffisant et la continuation de l'augmentation du recours aux contractuels, précarisant l'emploi et dégradant les conditions de travail de tous.

Soulignant notre forte inquiétude quant à la dégradation du service rendu avec le gonflement des effectifs contractuels, Mr Jaillot (DRH) a signifié la vigilance des services recruteurs quant au profil des candidats recrutés.

Nous avons également réitérer notre demande de vigilance quant à la spécificité de la fonction auprès des chefs d'établissement et du corps d'inspection lors des RV carrière, afin d'assurer une équité lors de leur évaluation.

Enfin la réinstauration du groupe de travail paritaire pour la phase d'affectation des TZR en AFA (affectation à l'année sur des moyens libérés) ou en suppléances de courte et moyenne durée que nous demandons depuis 6 ans n'a toujours pas été acceptée par l'administration.

L'administration s'est engagée toutefois à continuer son envoi du document d'affectation de tous les personnels ayant pu être traités lors de cette 1^e phase d'ajustement aux commissaires paritaires du SNEP quelques jours avant sa diffusion, afin que nous puissions faire remonter nos remarques.

Les chiffres de cette suite de FPMA concernant les demandes des TZR de RAD :

Nous avons étudié 20 demandes de rattachement administratif, dont 11 issues d'entrants sur le poste, donc obligatoires.

16 demandes ont été satisfaites dont 11 sur la préférence N° 1 exprimée.

4 demandes non pu être satisfaites. Cette impossibilité de satisfaction relève de la même origine : les demandeurs ont fait des **PREFERENCES INVALIDES** car **HORS de leur ZR**.

A noter que 3 ZTR déjà en poste ont fait une demande inutile, à savoir redemander leur propre RAD. Rappelons que le RAD d'un TZR correspond à son poste. L'administration ne peut en aucun cas l'en changer sans que le ZTR n'en fasse la demande.

Grâce aux **interventions des commissaires paritaires du SNEP** et aux informations que les collègues TZR nous ont fait remonter,

3 améliorations dans l'ordre des préférences formulées par les demandeurs ont été obtenues

TZR EPS- ACADEMIE DE GRENOBLE rentrée 2019

88 TZR = - 5 TZR / année 2019-2020

= 1 départ en retraite + 1 mise en disponibilité + 1 reclassement non remplacés

+ 2 ZR qui restent non pourvues après le mouvement intra faute d'entrants en nombre suffisants pour pourvoir tous les postes

11 TZR se fixent.

12 nouveaux TZR : 8 Entrants + 1 Réintégrations + 2 changements de ZR + 1 mutation intra depuis 1 poste fixe

TZR Ardèche/Drôme			TZR Isère			TZR Savoie			TZR Haute-Savoie		
		/n-1			/n-1			/n-1			/n-1
07 - 1 AUBENAS	1 TZR	=	38 - 1 GRENOBLE	18 TZR	- 2	73 - 1 CHAMBERY	8 TZR	- 2	74 - 1 ANNECY	12 TZR	=
07 - 2 ANNONAY	0 TZR	=	38 - 2 VOIRON	5 TZR	=	73 - 2 St JEAN de MAURIENNE	4 TZR	=	74 - 2 THONON les BAINS	6 TZR	=
07	1 TZR	=	38 - 3 BOURGOIN JALLIEU	5 TZR	- 2	73 - 3 MOUTIERS	5 TZR	=	74 - 3 CLUSES	9 TZR	=
26 - 1 VALENCE	10 TZR	=	38 - 4 VIENNE	1 TZR	=	73	17 TZR	- 2	74	27 TZR	=
26 - 2 MONTELIMAR	4 TZR	=	38	29 TZR	- 3						
26	14 TZR	=									